

N°NUMERO ACTE **DU CONSEIL MUNICIPAL**
DÉLIBÉRATION N°DL20230129 DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MARDI 12 SEPTEMBRE 2023

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 01/09/2023 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 31 présents, 6 absents représentés, 2 absentes non représentées, à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO (à compter de 18h48) ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; Mme Florence VANELLE ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY (jusqu'à 19h) ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à compter de 19h52) ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT (jusqu'à 19h) ; M Pierre-Mary DESHAYES

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Jean-Paul RIVAT a donné procuration à M. Jean-Luc DEGRAIX
M. Gilles GRECO a donné procuration à M. Axel DUGUA (jusqu'à 18h48)
M. Pierre DECLINE a donné procuration à M. Bruno CHANGEAT
M. Philippe PARET a donné procuration à M. Jean-Luc BOUCHACOURT
Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à Mme Andonella FLECHET
Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (jusqu'à 19h52)

ABSENTES NON REPRÉSENTÉES

Mme Isabelle SURPLY (à compter de 19h)
Mme Nathalie ROBERT (à compter de 19h)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

SIEL TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE (SIEL-TE 42) - DISSIMULATION DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES ET DE TÉLÉCOMMUNICATION - AUTORISATION DE PASSAGE DE RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET CONVENTION DE SERVITUDE - ANGLE RUE GALLIÉNI / RUE DUMAINE

M. Gilles GRECO expose ce qui suit :

Dans le cadre de la dissimulation des réseaux électriques et de télécommunication dans la rue Galliéni et afin d'aboutir à la suppression des supports et câbles aériens, des ouvrages aériens doivent être supprimés et remplacés par du réseau souterrain réalisé sur les parcelles communales 111 AE 243 et 257 situées à l'angle de la rue Galliéni et de la rue Antoine Dumaine.

Ces travaux sont entièrement à la charge du SIEL – Territoire d'Energie Loire (SIEL-TE42).

Ces derniers nécessitent de conclure une autorisation de passage de réseau d'éclairage public et une convention de servitude avec le SIEL-TE 42 afin de permettre sur les parcelles 111 AE 243 et 257 la création d'un nouvel éclairage public, la réalisation de canalisations souterraines, la pose d'un coffret, la suppression de 2 mas béton et le remplacement d'un ancien poteau béton par un nouveau poteau béton de 11 mètres de hauteur.

Ces travaux portent aussi sur la reprise de branchements électriques.

La convention relative à cette servitude sera conclue à titre gratuit ; elle prendra effet à la date de sa signature par les parties et sera conclue pour la durée de la ligne dont elle fait l'objet, ou tout autre ligne qui pourrait lui être substituée sur l'emprise de la ligne existante ou, le cas échéant, avec une emprise moindre.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 37 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** la convention de servitude avec le SIEL – Territoire d'Energie Loire, relative aux travaux sur les parcelles 111 AE 243 et 257,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette autorisation et cette convention et tout document s'y rapportant.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 13/09/2023



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Envoyé en préfecture le 18/09/2023

Reçu en préfecture le 18/09/2023

Publié le

ID : 042-214202079-20230912-DL20230129-DE



Hervé REYNAUD

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne 18 septembre 2023